

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	PROGRAMMES DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	PROGRAMME DES DOMAINES DE COMPÉTENCE CIBLÉE (DIPLÔME)	GROUPES D'INTÉRÊTS SPÉCIAUX SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
DÉFINITION	<p>Un programme de connaissances fondamentales est un programme de base primaire sur les compétences essentielles dans un domaine de la médecine et constitue la formation commune à partir de laquelle plusieurs disciplines se développent. C'est une formation médicale postdoctorale visant à préparer le médecin à des formations plus avancées et, contrairement à une spécialité primaire, ne prépare normalement ni à la pratique ni à la certification.</p>	<p>Une spécialité est une branche de la médecine comprenant des connaissances plus vastes. Elle est pertinente dans les milieux communautaires et tertiaires et fait office de fondation pour les compétences supplémentaires (comme les surspécialités)</p>	<p>Une surspécialité est une branche de la médecine ayant un champ de pratique plus ciblé ou plus avancé et qui s'ajoute aux plus vastes connaissances précises dans une spécialité primaire.</p>	<p>Un domaine de compétence ciblée est une discipline hautement précise de la médecine spécialisée répondant à un besoin en santé légitime de la société, mais qui ne répond pas aux critères d'une spécialité, du programme de connaissances fondamentales ou d'une surspécialité. Les programmes de DCC (diplômes) représentent soit a) des compétences <i>supplémentaires</i> qui améliorent la pratique des médecins dans une discipline existante, soit b) un champ de pratique <i>hautement spécifique et étroit</i>, et qui ne satisfait pas les critères d'une surspécialité.</p>	<p>Un groupe d'intérêts spéciaux (GIS) sur les activités médicales est soit un domaine d'intérêts dans une spécialité médicale émergent, soit une communauté de pratique qui traite d'un besoin en santé légitime de la société sans pour autant jouer un rôle très important dans les soins de santé. Les GIS offrent aux individus, partageant des intérêts communs, un endroit où se rassembler et discuter de l'évolution de leur discipline. Cette catégorie n'est pas considérée comme une discipline formellement reconnue au Collège royal.</p>

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	PROGRAMMES DE CONNAISSANCES FONDAMENTALES	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	PROGRAMME DES DOMAINES DE COMPÉTENCES CIBLÉES (DIPLÔME)	GROUPES D'INTÉRÊTS SPÉCIAUX SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
CRITÈRE 1 – PREUVE DU BESOIN	PREUVE DU BESOIN DE COMPÉTENCES FONDAMENTALES AU SEIN D'UNE FAMILLE DE DISCIPLINES	PREUVE DU BESOIN DE SPÉCIALISTES ET DE SURSPÉCIALISTES		PREUVE DU BESOIN DE MÉDECINS POSSÉDANT DES COMPÉTENCES AVANCÉES OU UN CHAMP DE PRATIQUE PRÉCIS	PREUVE DU BESOIN D'UNE COMMUNAUTÉ DE PRATIQUE QUI POURRAIT PROFITER AUX SOINS DES PATIENTS ET À LA PROFESSION
Critère 1 DESCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Des compétences fondamentales applicables à de multiples paramètres de pratique (tertiaire, communautaire, etc.) comme base de formations supplémentaires ▪ Un besoin en formation reconnue et bien précise 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ De multiples paramètres de pratique (tertiaire, communautaire, etc.) pour servir de grandes populations 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un profil de pratique ciblée pour servir des populations spécifiques 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un champ de pratique précis servant des populations spécifiques ou dans certaines conditions 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Un besoin en santé émergent ou un besoin en santé sociétal proposé ▪ Le Collège royal est le mieux placé pour répondre au besoin en question (plutôt qu'une association nationale de spécialistes [ANS] ou une organisation non gouvernementale)
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ Une contribution positive menant à l'amélioration des soins médicaux et des résultats pour la santé 				

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE DU PROGRAMME (DIPLÔME)	GROUPE D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
CRITÈRE 2 – DOMAINE D'APPLICATION DÉFINI	VASTE ENSEMBLE DE CONNAISSANCES APPLICABLES		ENSEMBLE DE CONNAISSANCES APPROFONDIES APPLICABLES QUI VONT AU-DELÀ DE LA PORTÉE D'UNE SPÉCIALITÉ PRIMAIRE OU SURSPÉCIALITÉ		ENSEMBLE DE CONNAISSANCES ÉMERGENTES QUI VONT AU-DELÀ DE LA PORTÉE DES DISCIPLINES EXISTANTES
Critère 2 DESCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissances et compétences médicales caractérisées par l'étendue et liées à un groupe de disciplines ▪ vaste éventail unique de compétences fondamentales ▪ base de connaissances fondée sur les faits et les recherches en cours ▪ requiert habituellement de un à trois ans pour acquérir les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissances et compétences médicales distinctes caractérisées par l'étendue ▪ vaste éventail unique de compétences ▪ base de connaissances fondée sur les faits et les recherches en cours ▪ requiert habituellement de quatre à cinq ans pour acquérir les connaissances ▪ reconnaissance nationale et dans d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissances et compétences médicales distinctes caractérisées par l'étendue et par la spécificité ▪ éventail unique de compétences avancées ▪ base de connaissances fondée sur les faits et les recherches en cours ▪ requiert habituellement de 12 à 24 mois pour acquérir les connaissances ▪ reconnaissance nationale et dans d'autres pays 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ connaissances et compétences médicales distinctes complémentaires caractérisées par la profondeur et la haute spécificité ▪ éventail unique de compétences avancées qui vont au-delà des compétences généralement requises dans la pratique ▪ base de connaissances fondée sur les faits et les recherches en cours ▪ requiert habituellement de 12 à 24 mois pour acquérir les connaissances 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ portée et contexte très spécifiques ▪ aspect émergent des soins de santé

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE DU PROGRAMME (DIPLÔME)	GROUPE D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
CRITÈRE 3 – RELATION AVEC LES AUTRES TYPES DE DISCIPLINES	FONDEMENTS DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES	FONDEMENTS DES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES	CONTENU ET COMPÉTENCES IDENTIFIABLES ÉTABLIS SUR LA FORMATION DES SPÉCIALITÉS PRIMAIRES ET FONDAMENTALES	N'EST PAS UN FONDEMENT POUR LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES	N'EST PAS UN FONDEMENT POUR LES COMPÉTENCES SUPPLÉMENTAIRES
Critère 3 DESCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fournit les éléments de base d'un domaine de la médecine (connaissances, compétences, attitudes) ▪ préparation pour une formation de spécialité complémentaire et non à la pratique ▪ toujours conçu pour être à la base de l'apprentissage de compétences supplémentaires 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ fournit les éléments d'un domaine de la médecine (connaissances, compétences, attitudes) 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ ensemble unique et spécialisé de connaissances et de compétences qui est fondé sur la formation et l'expérience acquise dans une spécialité primaire ou une spécialité fondamentale 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ compétences complémentaires ▪ se fonde sur les spécialités primaires, les programmes de connaissances fondamentales ou les surspécialités ▪ ne remplace généralement pas la pratique d'une discipline existante, mais offre une occasion d'acquérir des compétences qui améliorent une pratique établie 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s/o

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE DU PROGRAMME (DIPLÔME)	GROUPE D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
CRITÈRE 4 – INCIDENCE SUR LE SYSTÈME ACTUEL DES SPÉCIALITÉS	LA RECONNAISSANCE DE LA DISCIPLINE NE DOIT PAS NUIRE AUX SOINS DE SANTÉ OU À TOUT AUTRE DOMAINE DE LA MÉDECINE OU À UNE DISCIPLINE CONNEXE			L'AJOUT D'UN DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE (DIPLÔME) NE DOIT PAS NUIRE AUX DISCIPLINES CONNEXES EXISTANTES	L'AJOUT D'UN GROUPE D'INTÉRÊTS SPÉCIAUX SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES NE DOIT PAS NUIRE AUX ANS ÉTABLIES OU AUX AUTRES GROUPES
Critère 4 DESCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ la reconnaissance d'un domaine de la médecine améliorera et renforcera l'habileté d'offrir des soins efficaces et ne conduira pas à une fragmentation des soins aux patients ▪ la création d'un nouveau domaine de la médecine ne doit pas mettre en danger la viabilité à long terme des pratiques d'une spécialité ▪ le domaine de la médecine ne doit pas nuire à la qualité de la formation de base des résidents et doit offrir une étendue de pratique appropriée 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ une discipline proposée d'un domaine de compétence ciblée (diplôme) comprenant des compétences qui chevauchent celles des objectifs de formation d'une ou plusieurs disciplines existantes DOIT obtenir le soutien écrit explicite du comité de spécialité dans la discipline concernée ▪ la reconnaissance d'un domaine de la médecine améliorera et renforcera l'habileté d'offrir des soins efficaces et ne conduira pas à une fragmentation des soins aux patients 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ n'est pas desservi par une organisation existante, telle qu'une association nationale de spécialistes (ANS)

Critères des catégories de reconnaissance de disciplines du Collège royal

	ÉLÉMENTS DE BASE DU PROGRAMME	SPÉCIALITÉ	SURSPÉCIALITÉ	DOMAINE DE COMPÉTENCE CIBLÉE DU PROGRAMME (DIPLÔME)	GROUPE D'INTÉRÊTS SUR LES ACTIVITÉS MÉDICALES
CRITÈRE 5 – INFRASTRUCTURE ET DURABILITÉ	INFRASTRUCTURE ADÉQUATE POUR SOUTENIR LA DISCIPLINE				s/o
Criterion 5 DESCRIPTEUR	<ul style="list-style-type: none"> ▪ nombre suffisant de médecins répartis géographiquement et capables de consacrer une importante quantité de temps afin d'établir une base durable pour la pratique et l'éducation dans la discipline proposée 			<ul style="list-style-type: none"> ▪ au moins un emplacement capable de créer un programme de formation au Canada ▪ groupe d'experts identifiables ayant la capacité d'offrir des possibilités d'apprentissage de haute qualité ▪ outils suffisants en place pour s'assurer d'avoir une infrastructure de programme appropriée ▪ existence d'organisations professionnelles capables de faire progresser le domaine 	<ul style="list-style-type: none"> ▪ s/o